



**Programme des Nations Unies
pour l'environnement**

Distr.
GENERALE

UNEP/CHW.6/3
4 novembre 2002



FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

CONFERENCE DES PARTIES A LA CONVENTION
DE BALE SUR LE CONTROLE DES MOUVEMENTS
TRANSFRONTIERES DE DECHETS DANGEREUX
ET DE LEUR ELIMINATION

Sixième réunion

Genève, 9-13 décembre 2002

Point 6 a) de l'ordre du jour provisoire*

PROJET DE PLAN STRATEGIQUE POUR LA MISE EN ŒUVRE
DE LA CONVENTION DE BALE
(2000-2010)

Le projet de Plan stratégique développe et utilise le cadre de la Déclaration ministérielle de Bâle de 1999 pour une gestion écologiquement rationnelle, dans la mesure où il identifie et décrit les activités jugées réalisables par les Parties en partenariat avec toutes les parties prenantes concernées et intéressées dans le délai convenu de dix ans. Le projet de Plan stratégique prend en compte les plans, stratégies ou programmes régionaux existants, les décisions de la Conférence des Parties et de ses organes subsidiaires, les activités de projet en cours et les processus de gouvernance environnementale internationale et de développement durable. Le projet de Plan stratégique se compose d'un texte stratégique et d'un tableau d'action comprenant des activités à court terme (2003-2004) et à moyen-long terme (2005-2010).

I. INTRODUCTION

1. La gestion écologiquement rationnelle des déchets dangereux et autres déchets dans le monde entier demandée dans la Déclaration de Bâle pour une gestion écologiquement rationnelle requiert une action à tous les niveaux de la société : formation, information, communication, outils méthodologiques, renforcement des capacités avec soutien financier, transfert de savoir-faire, de connaissances et de

* UNEP/CHW.6/1

technologies et procédés sûrs et éprouvés sont des facteurs moteurs pour aider à la mise en œuvre concrète de la Déclaration de Bâle.

2. La participation effective et la concertation de toutes les parties prenantes concernées sont jugées essentielles pour atteindre les objectifs de la Déclaration de Bâle dans le cadre de l'approche de la responsabilité commune mais différenciée. Les gouvernements, épine dorsale de la mise en œuvre des programmes et activités, sont encouragés à solliciter l'assistance du secrétariat et des Centres régionaux de la Convention de Bâle (CRCB) ainsi que d'autres parties prenantes. Les CRCB opérationnels seront l'un des mécanismes d'exécution clés pour mettre en œuvre le Plan stratégique au niveau régional. La mobilisation de l'industrie et des autres organisations non gouvernementales est importante pour assurer l'application pratique d'une gestion écologiquement rationnelle. Les Parties ont la charge d'établir, maintenir et améliorer, si nécessaire, le cadre de politique générale requis pour évaluer et suivre les progrès du Plan stratégique. L'amélioration de l'échange d'informations, de la sensibilisation et de l'éducation dans tous les secteurs de la société est d'une importance primordiale pour atteindre les buts de la Convention de Bâle.

II. VISION

3. S'appuyant sur les résultats de la première décennie de la Convention de Bâle, la Déclaration de Bâle affirme que la gestion écologiquement rationnelle des déchets dangereux et autres déchets est à la portée de toutes les Parties, mettant l'accent sur la réduction au minimum de leur production et l'intensification du développement des capacités.

III. BUTS

4. Les buts fondamentaux de la Convention de Bâle sont le contrôle et la réduction des mouvements transfrontières de déchets dangereux et autres déchets visés par la Convention, la prévention et la réduction au minimum de leur production, la gestion écologiquement rationnelle de ces déchets et la promotion active du transfert et de l'utilisation de technologies moins polluantes.

IV. STRATEGIES

5. Un ensemble de stratégies liées entre elles et s'appuyant l'une sur l'autre est proposé pour soutenir la mise en œuvre concrète des activités décrites à la section V ci-après. Ces stratégies sont les suivantes :

a) Impliquer les experts dans la conception d'outils de communication pour faire prendre conscience au plus haut niveau de la nécessité de promouvoir les buts de la Déclaration de Bâle sur la gestion écologiquement rationnelle et la ratification et la mise en œuvre de la Convention de Bâle, de ses amendements et de son Protocole en mettant l'accent sur les activités à court terme;

b) Engager et encourager un groupe de Parties intéressées à aider le secrétariat à explorer les stratégies possibles de collecte de fonds, y compris la préparation de projets, et à utiliser pleinement les compétences des organisations non gouvernementales et autres institutions dans des projets conjoints;

c) Motiver des partenaires bien choisis pour apporter une valeur ajoutée aux progrès réalisés à court terme;

d) Diffuser l'information et la rendre aisément accessible sur Internet et sur d'autres supports électroniques et imprimés concernant le transfert de savoir-faire, en particulier par l'intermédiaire des CRCB;

e) Effectuer un examen périodique des activités en relation avec les indicateurs convenus;

f) Collaborer avec les institutions et programmes existants pour promouvoir une meilleure utilisation des technologies moins polluantes et leur transfert, une méthodologie, des instruments

économiques ou une politique générale pour faciliter ou soutenir le renforcement des capacités aux fins d'une gestion écologiquement rationnelle des déchets dangereux et autres déchets.

6. Les activités exposées dans la section V ci-après s'ajoutent aux activités ordinaires exécutées pour mettre en œuvre la Convention de Bâle. Toutefois, ces stratégies d'appui assurent une approche globale pour compléter les activités ordinaires exécutées par le secrétariat, les Parties et les autres parties prenantes. Le programme de travail complet (sur une période de dix ans) devrait avoir lieu en plusieurs phases, y compris des activités à base régionale, en particulier par l'intermédiaire des CRCB.

7. La mobilisation de ressources est l'élément clé pour assurer un soutien prévisible des activités prioritaires identifiées dans la phase 2003-2004, y compris les ressources financières dont a besoin le secrétariat pour assurer une exécution effective et efficace. Dans la phase de conception des activités identifiées, les considérations de suivi et d'évaluation devraient être intégrées. La dynamique qui serait établie pendant la phase 2003-2004 devrait être maintenue pendant les phases ultérieures 2005-2010. A cet égard, le secrétariat, en coopération avec les Parties, élaborera des plans financiers pour soutenir le Plan stratégique, y compris des plans permettant aux Parties d'avoir accès à un financement du Fonds pour l'environnement mondial et à d'autres financements multilatéraux et bilatéraux.

V. ACTIVITES POUR 2003-2004 APPUYANT LES BUTS DE LA DECLARATION DE BALE POUR UNE GESTION ECOLOGIQUEMENT RATIONNELLE

8. Les activités pour 2003-2004 sont décrites ci-après selon les domaines pertinents de la Déclaration de Bâle pour une gestion écologiquement rationnelle, regroupés comme il convient :

- Domaine a) Prévention, réduction au minimum, recyclage, récupération et élimination des déchets dangereux et autres déchets visés par la Convention de Bâle, en tenant compte des aspects sociaux, technologiques et économiques**
- Domaine b) Promotion active et utilisation de techniques et de modes de production moins polluants, dans le but de prévenir et réduire au minimum les déchets dangereux et autres déchets visés par la Convention de Bâle**

Et

- Domaine e) Amélioration et promotion du développement des capacités institutionnelles et techniques, ainsi que de la mise au point et du transfert de techniques écologiquement rationnelles, en particulier pour les pays en développement et les pays à économie en transition**
- Mise au point de programmes et d'outils de prévention et de réduction au minimum des déchets
 - Assistance à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une législation et de cadres institutionnels et de politique générale nationaux, y compris une base juridique pour le contrôle de l'application et pour l'exécution d'inventaires et d'activités connexes, comme des audits des déchets
 - Développement et amélioration de la capacité nationale pour la préparation et l'exécution d'inventaires détaillés ainsi que d'audits des déchets pour les flux de déchets prioritaires, afin de faciliter les opérations d'élimination/récupération et la prévention et la réduction au minimum de ces déchets
 - Développement d'une capacité améliorée pour le recyclage ou la récupération écologiquement rationnel des déchets dangereux

Domaine c) Diminution plus poussée des mouvements transfrontières de déchets dangereux et autres déchets visés par la Convention de Bâle, compte tenu de la nécessité d'une gestion efficace, des principes d'autosuffisance et de proximité et des impératifs prioritaires que constituent la récupération et le recyclage

Et

Domaine d) Prévention et surveillance du trafic illicite

- Evaluation des mouvements transfrontières de déchets dangereux et autres déchets en vue de réduire l'exportation et l'importation de ces déchets de manière cohérente avec leur gestion écologiquement rationnelle et efficace

Domaine f) Poursuite du développement des centres régionaux de la Convention de Bâle pour la formation et le transfert de technologie

- Mise au point d'outils de mobilisation de ressources afin de soutenir les fonctions d'exécution régionales des centres régionaux de la Convention de Bâle
- Mise sur pied d'activités conjointes avec les centres nationaux PNUE/ONUDI pour une production moins polluante et les secrétariats provisoires des Conventions de Stockholm et de Rotterdam

Domaine g) Intensification de l'échange d'informations, de la formation et de la sensibilisation dans tous les secteurs de la société

- Promotion de la sensibilisation et de la communication concernant la Convention de Bâle, ses amendements et son Protocole
- Amélioration de l'information sur les déchets dangereux à travers le système d'éducation nationale

Domaine h) Coopération et partenariat à tous les niveaux entre pays, pouvoirs publics, organisations internationales, monde industriel, organisations non gouvernementales et établissements d'enseignement :

- Promotion d'un partenariat viable et efficace avec les principales parties prenantes et des possibilités d'activités conjointes de gestion écologiquement rationnelle, l'accent étant mis sur la réduction au minimum des déchets et l'intensification du développement des capacités
- Renforcement de la coopération avec les accords multilatéraux sur l'environnement et mise sur pied d'initiatives conjointes dans les domaines du développement des capacités, de la science, de la technologie, de la formation, de la sensibilisation et de la mobilisation de ressources afin de faciliter et d'appuyer la réalisation des buts de la Convention de Bâle

Domaine i) Mise en place de mécanismes visant à assurer le respect, la surveillance et l'application effective de la Convention et de ses amendements

- Etablissement d'un mécanisme efficace pour aider les Parties en facilitant les actions qu'elles mènent pour mettre en œuvre efficacement la Convention de Bâle et en favorisant le respect par elles des dispositions de la Convention

VI. PHASE 2005 - 2010

9. Les activités contenues dans le Tableau d'action pour 2003-2004 préparent la mise en œuvre du Plan stratégique 2005-2010. Dans le Tableau d'action, un certain nombre d'activités sont aussi décrites pour la période 2005-2010.

TABLEAU D'ACTION SELON LES DOMAINES DE LA DECLARATION DE BALE

PREMIER GROUPE

DOMAINE a) : PREVENTION, REDUCTION AU MINIMUM, RECYCLAGE, RECUPERATION ET ELIMINATION DES DECHETS DANGEREUX ET AUTRES DECHETS VISES PAR LA CONVENTION DE BALE EN TENANT COMPTE DES ASPECTS SOCIAUX, TECHNOLOGIQUES ET ECONOMIQUES

DOMAINE b) : PROMOTION ACTIVE ET UTILISATION DE TECHNIQUES ET DE MODES DE PRODUCTION MOINS POLLUANTS, DANS LE BUT DE PREVENIR ET REDUIRE AU MINIMUM LES DECHETS DANGEREUX ET AUTRES DECHETS VISES PAR LA CONVENTION DE BALE

ET

DOMAINE e) : AMELIORATION ET PROMOTION DU DEVELOPPEMENT DES CAPACITES INSTITUTIONNELLES ET TECHNIQUES, AINSI QUE DE LA MISE AU POINT ET DU TRANSFERT DE TECHNIQUES ÉCOLOGIQUEMENT RATIONNELLES, EN PARTICULIER POUR LES PAYS EN DEVELOPPEMENT ET LES PAYS A ECONOMIE EN TRANSITION

<p>ACTIVITES ¹ 2003-2004</p> <p>Mise au point de programmes et d'outils de prévention et de réduction au minimum de la production des déchets et aide à l'élaboration d'une législation et de cadres institutionnels et de politique générale nationaux, y compris une base juridique pour le contrôle de l'application et pour l'exécution d'inventaires et d'activités connexes, comme des audits des déchets</p>	<p><u>Initiatives :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Elaboration de directives pour la rédaction d'une législation nationale et la fourniture de conseils sur cette question • Préparation et aide à l'utilisation de manuels/dossiers de formation concernant l'élaboration d'une législation nationale, le contrôle de l'application, l'exécution d'inventaires et d'audits des déchets, et la prévention et la détection du trafic illicite, ainsi que la prévention/réduction au minimum de la production de déchets • Elaboration de directives cadres concernant la prévention et la réduction au minimum de la production de déchets dangereux et autres déchets • Identification des flux de déchets prioritaires et des options de gestion écologiquement rationnelle de ces flux • Elaboration de directives pour la prévention et la réduction au minimum des flux de déchets prioritaires • Elaboration de manuels de l'utilisateur pour la mise en œuvre des directives techniques adoptées par la Conférence des Parties concernant les secteurs industriels pertinents • Fourniture de conseils et d'un appui pour faciliter l'accès des autorités nationales, des praticiens et des opérateurs économiques à l'information, aux compétences et au savoir-faire pertinents
--	--

	<p>concernant la législation nationale, le contrôle de l'application, les inventaires, etc., y compris l'établissement de rapports d'inventaire normalisés pour les flux de déchets prioritaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • Evaluation de l'utilisation et de la mise en œuvre par les Parties des directives techniques adoptées par la Conférence des Parties en vue d'identifier les difficultés et les obstacles à leur application effective • Recueil et diffusion d'informations sur les technologies/procédés écologiques éprouvés pour les déchets • Mise sur pied de projets pilotes visant à améliorer le recyclage ou la récupération des déchets dangereux, ou d'opérations de recyclage/récupération dans des installations <p><u>Acteurs</u> : SCB et CRCB en coopération avec les Parties</p> <p><u>Partenaires</u> : PNUE², autres organisations intergouvernementales (par exemple FAO, ONUDI), secteur de l'industrie et des affaires et ONG environnementales</p> <p>Résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des manuels/dossiers de formation sont préparés et utilisés par les clients pertinents • Des directives techniques sont appliquées par les Parties • Un cadre de politique générale concernant les déchets dangereux et autres déchets est établi au niveau national avec la participation de multiples parties prenantes • Des documents guides pratiques pour les autorités nationales, praticiens et exploitants concernant la mise en œuvre d'une gestion écologiquement rationnelle sont mis à disposition et utilisés • La sensibilisation et la capacité technique en matière de gestion écologiquement rationnelle, mettant l'accent sur la prévention et la réduction au minimum, sont améliorées • Liste détaillée des flux de déchets prioritaires et des options pour une gestion écologiquement rationnelle de ces flux • La ratification de la Convention de Bâle, de ses amendements et de son Protocole est facilitée <p><u>Indicateurs</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La majorité des Parties ont mis en place une législation efficace • Une majorité de Parties ont désigné un correspondant et des autorités compétentes • 10 pays en développement et pays à économie en transition Parties à la Convention ont reçu une assistance pour les aider à élaborer ou consolider leur législation nationale et leur cadre de politique générale
--	---

	<ul style="list-style-type: none"> • 5 pays en développement et pays à économie en transition Parties à la Convention ont reçu une assistance pour la préparation d'études de cas qui favorisent une gestion écologiquement rationnelle dans le domaine de la prévention/réduction au minimum et du recyclage/récupération des déchets
<p>Développement et amélioration de la capacité nationale pour la préparation et l'exécution d'inventaires détaillés ainsi que d'audits des déchets pour les flux de déchets prioritaires, afin de faciliter les opérations d'élimination/récupération et la prévention et la réduction au minimum de la production de ces déchets, et mise sur pied d'une capacité améliorée pour le recyclage ou la récupération écologiquement rationnelle des déchets dangereux</p>	<p><u>Initiatives</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Elaboration et utilisation de documents guides, y compris des manuels de formation pour la classification et la caractérisation des déchets • Fourniture d'un savoir-faire scientifique et technique pour l'exécution d'inventaires détaillés et d'audits des déchets • Identification d'outils financiers concernant les programmes pour aider les Parties, en particulier les pays en développement et les pays à économie en transition, à effectuer des inventaires détaillés et des audits des déchets <p>Acteurs : SCB et CRCB, organes subsidiaires de la Convention de Bâle en coopération avec les Parties</p> <p><u>Partenaires</u> : PNUE (Division Technologie, Industrie et Environnement (DTIE)), Centres nationaux PNUE/ONUDI pour une production moins polluante, autres organisations intergouvernementales (par exemple : FAO), industrie et autres ONG</p> <p><u>Résultats</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'origine, la quantité, la description, la composition et la dangerosité des déchets générés au niveau national, importés ou exportés et leurs méthodes de manutention sont connues • Des plans d'élimination/récupération des déchets sont élaborés • Sensibilisation accrue des parties prenantes concernées concernant les tendances de la production de déchets et les avantages (environnementaux, sociaux et économiques) de la mise sur pied d'actions préventives et de la réduction au minimum de la production de déchets dangereux et autres déchets • Des stratégies nationales préventives sont élaborées, y compris des plans financiers pour soutenir ces stratégies • Les Parties soutiennent la Déclaration internationale sur une production moins polluante (PNUE) • Coopération accrue avec les programmes de la DTIE du PNUE concernant une production moins polluante et d'autres activités pertinentes

	<p><u>Indicateurs</u> :</p> <ul style="list-style-type: none">• La majorité des Parties ont mis en place un inventaire national détaillé des déchets, y compris des audits des déchets et des plans d'élimination/récupération• 10 pays en développement et pays à économie en transition Parties à la Convention ont reçu une assistance pour effectuer des inventaires détaillés, y compris des audits des déchets• Etablissement d'un cadre institutionnel approprié pour la mise en œuvre de politiques et d'une législation et la formation d'agents chargés du contrôle de l'application• Plusieurs Parties ont établi leurs propres objectifs en matière de minimisation des déchets dangereux et autres déchets• Un organe subsidiaire de la Convention de Bâle a préparé des directives pour soumission à la 7e COP• Des informations des Parties sur les technologies/procédés existants/actuels de prévention/réduction au minimum de la production de déchets dangereux et autres déchets sont diffusées auprès des autres Parties• Les tendances de la production de déchets et les avantages de la réduction au minimum de leur production sont mieux connus
--	--

<p>ACTIVITES 2005-2010</p> <p>Mise en œuvre d'une législation et de politiques nationales, utilisation de directives techniques, et réalisation d'inventaires détaillés pour une gestion écologiquement rationnelle des flux de déchets prioritaires</p>	<p><u>Initiatives</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des plans d'élimination/récupération basés sur des inventaires et des audits des déchets sont finalisés • Elaboration et utilisation des outils méthodologiques et autres nécessaires à une gestion écologiquement rationnelle tels que : normes, audits des déchets pour les flux de déchets prioritaires, plans financiers, mise au point de projets • Mise à jour, si nécessaire, des directives techniques sur la gestion écologiquement rationnelle • Promotion d'une mise en œuvre pratique et d'une prise de conscience du concept de gestion écologiquement rationnelle dans le domaine de la prévention, de la réduction au minimum, de la réduction à la source, du recyclage/récupération et de l'élimination des déchets • Renforcement de la coopération avec la FAO et les autres organismes ayant une expérience des achats et de la mise au point de projets concernant la réalisation d'inventaires détaillés, y compris des audits des déchets • Elaboration de plans d'élimination/récupération des déchets • Elaboration de politiques et autres outils (par exemple instruments économiques, évaluation du cycle de vie, méthode du moindre coût, évaluation de l'impact sur l'environnement) pour améliorer la prévention et la réduction au minimum des déchets dans toutes les régions • Mise au point d'indicateurs de la production de déchets <p><u>Acteurs</u> : SCB et CRCB en coopération avec les Parties</p> <p><u>Partenaires</u> : PNUE, organisations intergouvernementales (par exemple Interpol, OMC, FAO, Banque mondiale, Commissions régionales des Nations Unies, accords multilatéraux sur l'environnement)</p> <p><u>Résultats</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La gestion écologiquement rationnelle des flux de déchets prioritaires est prise en compte dans la mise en œuvre de la législation nationale et incorporée dans les politiques et plans nationaux concernant les déchets dangereux et autres déchets (au moyen par exemple d'outils économiques, financiers et institutionnels) • Des outils ou instruments économiques, financiers et institutionnels spécifiques sont mis au point et utilisés pour appuyer la gestion écologiquement rationnelle des flux de déchets prioritaires • Les directives techniques adoptées par la Conférence des Parties forment la base de l'élaboration des politiques, le cas échéant • Plusieurs directives techniques sont mises à jour pour prendre en compte les derniers progrès ou
---	--

	<p>renseignements scientifiques, environnementaux et techniques</p> <p><u>Indicateurs</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La majorité des Parties mettent en œuvre leur législation nationale en conformité avec les obligations de la Convention de Bâle et conformément à l'objectif d'une gestion écologiquement rationnelle • 30 pays en développement et pays à économie en transition Parties à la Convention ont reçu une assistance pour mettre en œuvre leurs plans de gestion des déchets.
<p>Examen des besoins nationaux en matière d'infrastructure et élaboration et mise en œuvre de plans nationaux de prévention/réduction au minimum et de gestion des déchets</p>	<p><u>Initiatives</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Elaboration et application d'une stratégie nationale de l'information, utilisant le cas échéant les résultats des inventaires détaillés pour évaluer les besoins • Elaboration et application de plans financiers pour appuyer des activités de projet connexes (par exemple opérations d'élimination, mesures préventives) • Développement de la capacité nationale de recueillir, gérer et utiliser des données et des informations concernant la gestion des déchets • Elaboration et mise en œuvre d'un plan national de gestion des déchets incorporant des éléments concernant l'examen de l'infrastructure existante et des besoins évalués des Parties <p><u>Acteurs</u> : Parties</p> <p><u>Partenaires</u> : SCB, CRCB, PNUE, autres organisations intergouvernementales (ONUDI, CNUCED, institutions financières multilatérales)</p> <p><u>Résultats</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des informations à jour sur les meilleures techniques, technologies ou procédés disponibles pour la collecte, le stockage, le traitement et l'élimination/récupération des déchets sont exploitées afin de développer ou de consolider une infrastructure nationale adéquate pour une gestion écologiquement rationnelle des déchets • La capacité nationale de recueillir et gérer des données et des informations sur la gestion écologiquement rationnelle des déchets est renforcée, y compris la mise en œuvre d'une stratégie nationale d'information sur le sujet • L'infrastructure existante pour une gestion écologiquement rationnelle (prévention, réduction au minimum, collecte, transport, stockage, traitement, élimination/récupération) est améliorée

	<ul style="list-style-type: none"> • Des mesures techniques, juridiques et institutionnelles sont mises au point et mises en place pour appliquer et surveiller le plan national de gestion des déchets <p><u>Indicateurs</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 50 Parties ont reçu une assistance pour mettre en place un système d'information national • La majorité des Parties ont élaboré et appliqué un plan national de gestion des déchets, et un suivi du plan a été mis en place • Les principaux flux de déchets prioritaires sont gérés par les Parties de façon écologiquement rationnelle
<p>ACTIVITE 2005-2010</p> <p>Mise en œuvre de programmes de prévention et de réduction au minimum des déchets</p>	<p><u>Initiatives</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Elaboration et application de programmes de formation sur mesure destinés aux opérateurs économiques/producteurs de déchets et aux agents de l'administration • Elaboration de politiques nationales pour faciliter ou encourager le transfert de technologies, procédés ou savoir-faire sûrs et éprouvés, y compris la mise au point d'instruments/mécanismes/arrangements économiques/financiers et autres pertinents • Mise en place d'un partenariat stratégique efficace avec les secteurs industriels clés pour exécuter des programmes de réduction au minimum des déchets dans chaque région <p><u>Acteurs</u> : SCB et CRCB en coopération avec les Parties</p> <p><u>Partenaires</u> : PNUE/DTIE, Centres nationaux PNUE/ONUDI pour une production moins polluante, autres OIG, y compris les institutions financières multilatérales, industrie, ONG environnementales</p> <p><u>Résultats</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Stratégies financières élaborées et opérationnalisées pour soutenir programmes et projets, y compris l'accès à une assistance bilatérale • L'expérience acquise est partagée entre les Parties • Des mesures préventives et des plans de réduction au minimum des déchets sont en place pour les flux de déchets ou les secteurs industriels prioritaires • Des politiques et autres instruments, mécanismes ou arrangements ont été mis en place pour faciliter ou encourager le transfert de technologies, procédés et savoir-faire; coopération accrue avec la DTIE du PNUE

	<p><u>Indicateurs</u> :</p> <ul style="list-style-type: none">• 20 projets pilotes/de démonstration avec l'industrie sur la prévention des déchets sont exécutés dans toutes les régions• Plusieurs Parties rendent compte d'une réduction de la quantité ou de la dangerosité des déchets produits sur leur territoire après la mise en œuvre de leur programme de réduction au minimum des déchets• Mesures prises en amont pour prévenir la production de déchets, au niveau de la conception du produit ou du procédé de fabrication
--	--

DEUXIEME GROUPE

DOMAINE c) : DIMINUTION PLUS PUSSEE DES MOUVEMENTS TRANSFRONTIERES DE DECHETS DANGEREUX ET AUTRES DECHETS VISES PAR LA CONVENTION DE BALE, COMPTE TENU DE LA NECESSITE D'UNE GESTION EFFICACE, DES PRINCIPES D'AUTOSUFFISANCE ET LA PROXIMITE ET DES IMPERATIFS PRIORITAIRES QUE CONSTITUENT LA RECUPERATION ET LE RECYCLAGE

ET

DOMAINE d) : PREVENTION ET SURVEILLANCE DU TRAFIC ILLICITE

<p>ACTIVITE 2003-2004</p> <p>Evaluation des mouvements transfrontières de déchets dangereux et autres déchets en vue de réduire l'exportation et l'importation de ces déchets de manière cohérente avec leur gestion écologiquement rationnelle et efficace</p>	<p><u>Initiatives</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Examen et analyse des données soumises par les Parties en vertu des articles 13 et 16 sur la production, l'exportation et l'importation depuis 1993 • Préparation de plans nationaux pour réduire les mouvements transfrontières de déchets dangereux et autres déchets au minimum compatible avec leur gestion écologiquement rationnelle et efficace, compte tenu des spécificités régionales • Exécution d'études régionales des mouvements transfrontières de déchets dangereux et autres déchets en vue d'améliorer la coordination entre les Parties, de mettre au point des normes ou des approches communes pour réduire l'exportation et l'importation selon qu'il convient, et d'explorer les capacités régionales de recyclage et de récupération pour une gestion écologiquement rationnelle <p><u>Acteurs</u> : Parties, SCB, CRCB, autres organismes régionaux (par exemple Conventions et Plans d'action pour les mers régionales, Union africaine, ANASE, SADC, SPREP, CARICOM)</p> <p><u>Partenaires</u> : PNUE, autres organisations intergouvernementales (par exemple FAO, ONUDI, Banque mondiale, Commissions économiques et sociales régionales des Nations Unies, OCDE, CNUCED)</p> <p><u>Résultats</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les tendances, caractéristiques et finalités des mouvements transfrontières effectuées par les Parties depuis 1993 sont connues et analysées • Les législations nationales et les politiques des Parties, y compris des mesures et des outils pour obtenir une réduction des mouvements transfrontières, sont en place
---	--

	<ul style="list-style-type: none"> • Les schémas régionaux des mouvements transfrontières sont analysés et décrits et une coopération régionale est en cours pour œuvrer conjointement à réduire les mouvements transfrontières de déchets dangereux et autres déchets <p><u>Indicateurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Toutes les Parties ont engagé des actions pour réduire les mouvements transfrontières de déchets dangereux et autres déchets • Les CRCB ont entrepris une évaluation régionale des mouvements transfrontières et de la capacité ou du potentiel régional de gestion des déchets • Actions régionales concertées engagées pour encourager ou faciliter la réduction des mouvements transfrontières de déchets dangereux et autres déchets • Ateliers sur l'établissement de rapports nationaux organisés dans toutes les régions pour aider les Parties à remplir leurs obligations en la matière
<p>ACTIVITE 2005-2010</p> <p>Mise en œuvre de plans pour réduire les mouvements transfrontières de déchets dangereux et autres déchets</p>	<p><u>Initiatives :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Identification et mise au point de projets pilotes ou d'études de cas sur le recyclage ou la récupération et l'élimination finale des déchets faisant l'objet de mouvements transfrontières et évaluation des flux de déchets et des résidus • Développement de la capacité nationale de gestion efficace des déchets dangereux et autres déchets et d'autosuffisance • Etude de l'infrastructure et des systèmes nationaux de gestion des déchets dans le contexte des mouvements transfrontières de déchets en vue d'évaluer les besoins et l'autosuffisance en matière d'élimination dans la production de déchets et les améliorations nécessaires • Elaboration et utilisation par les autorités nationales de méthodologies et de critères de réduction des mouvements transfrontières et d'outils pour mesurer l'efficacité • Efforts soutenus pour faciliter la ratification et la mise en œuvre de la Convention de Bâle, de ses amendements et de son Protocole • Elaboration de stratégies à plusieurs parties prenantes pour traiter les problèmes des mouvements transfrontières, en particulier la facilitation de la ratification et de la mise en œuvre de la Convention de Bâle, de ses amendements et de son Protocole, compte tenu des diversités ou spécificités régionales • Elaboration et mise en œuvre de programmes nationaux et régionaux de prévention et de détection du trafic illicite <p><u>Acteurs :</u> Parties, SCB, CRCB</p>

	<p>Partenaires : PNUE, autres organisations intergouvernementales (en particulier banques régionales de développement, ONUDI, FAO, Banque mondiale, Commissions régionales des Nations Unies, organisations régionales), industrie, ONG s'occupant d'environnement et de développement, institutions de recherche</p> <p><u>Résultats</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les mouvements transfrontières de déchets dangereux et autres déchets sont réduits en créant des capacités nationales supplémentaires pour la gestion écologique • Des systèmes ou schémas de recyclage/récupération des déchets au niveau régional pour les déchets faisant l'objet de mouvements transfrontières sont évalués et améliorés • Les Parties coopèrent pour obtenir une réduction mondiale et nationale des mouvements transfrontières de déchets dangereux et autres déchets • Les Parties ont renforcé leur capacité à gérer de façon écologiquement rationnelle les déchets qu'elles produisent <p><u>Indicateurs</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Toutes les Parties ont la capacité de déclarer les exportations et importations de déchets le cas échéant • Les CRCB facilitent la coopération régionale concernant la réduction des mouvements transfrontières • La capacité de recyclage/récupération des Parties pour une gestion écologiquement rationnelle des déchets faisant l'objet de mouvements tranfrontières est évaluée, notifiée et améliorée • Accélération de la ratification et de la mise en œuvre de la Convention de Bâle, de ses amendements et de son protocole • Des programmes nationaux et régionaux de prévention et de détection du trafic illicite ont été élaborés et, pour certaines Parties, mis en œuvre
--	--

TROISIEME GROUPEDOMAINE f) : POURSUITE DU DEVELOPPEMENT DES CENTRES REGIONAUX DE LA CONVENTION DE BALE
POUR LA FORMATION ET LE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE

<p>ACTIVITES 2003-2004</p> <p>Mise au point d'outils de mobilisation de ressources afin de soutenir les fonctions d'exécution régionales des CRCB</p>	<p><u>Initiatives</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Elaboration et utilisation de plans d'activité • Mise au point de programmes et d'activités de collecte de fonds à l'appui des fonctions de base des CRCB et de leurs plans d'activité • Elaboration et établissement de programmes de formation pour tous les grands domaines d'activité dans le cadre du Plan stratégique <p><u>Acteurs</u> : CRCB et SCB en coopération avec les Parties</p> <p>Partenaires : PNUE et en particulier ses bureaux régionaux, autres OIG, y compris les institutions financières multilatérales, industrie et ONG diverses</p> <p><u>Résultats</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les BRCB sont opérationnels et capables de donner des avis et des conseils aux pays de leurs régions respectives pour ce qui est de l'accès à l'information et au savoir-faire concernant le transfert de technologie, la coopération et les partenariats • Des programmes de formation et de développement des capacités dans les domaines de la gestion financière, des technologies de substitution, de l'élaboration de plans d'activité et de la participation du public sont lancés aux niveaux national et régional <p><u>Indicateurs</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Chaque CRCB dispose de son propre plan d'activité et l'applique • 7 CRCB ont bénéficié d'un appui destiné à leur permettre d'être mieux à même d'appliquer leurs plans d'activité respectifs • Des arrangements financiers ont été élaborés et des partenariats avec de multiples parties prenantes fonctionnent au niveau régional • Les CRCB ont établi des programmes de formation pour toutes les grandes activités prévues
---	--

<p>Mise sur pied d'activités conjointes avec les Centres nationaux PNUE/ONUDI pour une production moins polluante et les secrétariats provisoires des Conventions de Stockholm et de Rotterdam</p>	<p style="text-align: center;">dans le Plan stratégique</p> <p><u>Initiatives</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Détermination des potentialités et des synergies • Evaluation de la contribution des CNPMP à la mise en oeuvre par les CRCB des activités régionales concernant la prévention et la réduction au minimum de la production de déchets <p><u>Acteurs</u> : SCB, CRCB en coopération avec le PNUE/ONUDI et les Parties</p> <p><u>Partenaires</u> : PNUE, ONUDI et parties prenantes locales, nationales, régionales ou internationales appropriées qui sont intéressées</p> <p><u>Résultats</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plusieurs activités sont exécutées conjointement par les CRCB et les CNPMP en vue de favoriser la prévention et la réduction au minimum de la production de déchets • L'efficacité du réseau régional d'accès à l'information sur une production moins polluante a été améliorée <p><u>Indicateurs</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les CRCB situés dans le même pays que les CNPMP ont institué une coopération avec ces derniers • 4 projets pilotes relatifs à la prévention et à la réduction au minimum de la production de déchets sont exécutés dans différents pays avec le concours à la fois des CRCB et des CNPMP
<p>ACTIVITE 2005-2010</p> <p>Mise en œuvre du programme de travail des CRCB</p>	<p><u>Initiatives</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Consolidation du partenariat stratégique destiné à appuyer les fonctions d'exécution régionales des CRCB, y compris la coopération avec les CNPMP du PNUE/ONUDI • Exécution d'activités conjointes dans les CRCB aux fins de la mise en œuvre au niveau régional de la Convention de Bâle et d'autres accords multilatéraux connexes sur l'environnement, en particulier ceux qui ont trait aux produits chimiques, la CITES et le secrétariat de l'Ozone en ce qui concerne la formation à la mise en œuvre, à l'échange d'informations et au contrôle de l'application; projets pilotes sur la gestion écologiquement rationnelle • Elaboration et mise en œuvre de programmes régionaux sur la gestion écologiquement rationnelle englobant la réduction au minimum de déchets

	<ul style="list-style-type: none"> • Lancement et exécution de programmes de formation pour les principales activités prévues dans le Plan stratégique <p><u>Acteurs</u> : CRCB, SCB en coopération avec les Parties</p> <p><u>Partenaires</u> : PNUE, ONUDI et toutes les parties prenantes locales, nationales, régionales et internationales appropriées qui sont intéressées</p> <p><u>Résultats</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les CRCB sont en place et servent de mécanismes régionaux de mise en œuvre de la Convention de Bâle et ils contribuent à l'application d'autres accords multilatéraux sur l'environnement et de programmes d'action au niveau régional • Les CRCB ont été renforcés afin de traiter des aspects pluridimensionnels (environnement, santé, commerce, recherche et aspect socio-économique par exemple) de la mise en œuvre de la Convention de Bâle • L'efficacité du réseau régional d'institutions compétentes, y compris la coopération avec les CNPMP du PNUE/ONUDI, a été améliorée grâce aux CRCB • Les CRCB fournissent des services à leurs pays membres respectifs <p><u>Indicateurs</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les CRCB sont capables de mobiliser l'intérêt, des ressources et du savoir-faire pour atteindre les objectifs fixés • Tous les CRCB appliquent leur plan d'activité et le réexaminent régulièrement • Un appui technique et scientifique est fourni aux CRCB par les parties prenantes concernées • Les pays membres des CRCB améliorent leurs capacités en matière de gestion écologiquement rationnelle • Des programmes de formation relatifs aux principales activités prévues dans le Plan stratégique sont exécutés • Des activités conjointes portant sur la réduction au minimum des déchets sont exécutées à l'appui de la mise en œuvre de la Convention de Bâle, en particulier avec les CNPMP du PNUE/ONUDI dans toutes les régions
--	--

QUATRIEME GROUPE

DOMAINE g) : INTENSIFICATION DE L'ECHANGE D'INFORMATIONS, DE LA FORMATION ET DE LA SENSIBILISATION DANS TOUS LES SECTEURS DE LA SOCIETE

<p>ACTIVITE 2003-2004</p> <p>Promotion de la sensibilisation et de la communication concernant la Convention de Bâle, ses amendements et son Protocole</p>	<p><u>Initiatives</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration et promotion des sites web de la Convention de Bâle et des CRCB • Sensibilisation et constitution de réseaux en vue de toucher les collectivités locales <p><u>Acteurs</u> : CRCB et SCB en coopération avec les Parties</p> <p><u>Partenaires</u> : Industrie, OIG, ONG, milieux universitaires et autorités locales</p> <p><u>Résultats</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les parties intéressées peuvent accéder aisément aux informations concernant la Convention de Bâle • Sensibilisation accrue à la Convention de Bâle aux niveaux national, régional et local • Le réseau fonctionnel en place pour la Convention de Bâle touche les collectivités locales <p><u>Indicateurs</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tous les CRCB ont créé leur site web en anglais et dans les langues de l'ONU utilisées dans leur région • 10 CRCB ont exécuté des programmes de sensibilisation aux niveaux régional, national et local • 10 CRCB ont créé des réseaux touchant les collectivités locales avec les parties prenantes pertinentes
<p>ACTIVITE 2005-2010</p> <p>Amélioration de l'information sur les déchets dangereux à travers le système d'éducation nationale</p>	<p><u>Initiatives</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des activités éducatives sur les déchets dangereux sont introduites dans les établissements d'enseignement secondaire, dans les écoles techniques et professionnelles et dans les universités • Promotion de la sensibilisation du public en partenariat avec les médias, les autorités locales et les ONG <p><u>Acteurs</u> : CRCB et SCB en coopération avec les Parties</p> <p><u>Partenaires</u> : Industrie, OIG, ONG et milieux universitaires</p>

	<p>Résultats :</p> <ul style="list-style-type: none">• Sensibilisation accrue de la jeunesse aux questions touchant les déchets dangereux aux niveaux national et local• Les parties intéressées peuvent accéder aisément aux informations concernant la Convention de Bâle <p><u>Indicateurs</u> :</p> <ul style="list-style-type: none">• Les établissements nationaux d'enseignement ont fait figurer les déchets dangereux dans leurs activités éducatives• Tous les CRCB ont exécuté des programmes de sensibilisation aux niveaux régional, national et local• 10 CRCB ont constitué des réseaux touchant les collectivités locales avec les parties prenantes appropriées
--	---

CINQUIEME GROUPE

DOMAINE h) : COOPERATION ET PARTENARIATS A TOUS LES NIVEAUX ENTRE PAYS, POUVOIRS PUBLICS, ORGANISATIONS INTERNATIONALES, MONDE INDUSTRIEL, ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES ET ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT

<p>ACTIVITES 2003-2004</p> <p>Promotion d'un partenariat viable et efficace avec les principales parties prenantes et des possibilités d'activités conjointes de gestion écologiquement rationnelle, l'accent étant mis sur la réduction au minimum de la production de déchets et l'intensification du développement des capacités</p>	<p><u>Initiatives</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement de la coopération avec les organisations intergouvernementales, régionales et sous-régionales de protection de l'environnement pour faciliter la mise en œuvre de la Convention de Bâle et des conventions connexes relatives aux produits chimiques au niveau régional • Détermination des principales parties prenantes de l'industrie et des milieux d'affaire ainsi que des possibilités de partenariat à l'appui des buts de la Déclaration de Bâle de 1999 pour une gestion écologiquement rationnelle (fondations d'entreprises, associations industrielles, sociétés multinationales et sociétés opérant au niveau national par exemple) • Elaboration de stratégies financières multipartites et de méthodes novatrices de collecte de fonds aux fins des activités portant sur la gestion écologiquement rationnelle • Organisation de colloques, de réunions et de forums avec les principaux partenaires du monde industriel, les ONG s'occupant d'environnement et de développement, les milieux universitaires et les collectivités locales • Mise au point de projets, par l'intermédiaire des CRCB, sur l'harmonisation des codes douaniers et des classifications nationales des déchets <p><u>Acteurs</u> : SCB, CRCB, en coopération avec les Parties et la présidence de la Conférence des Parties</p> <p><u>Partenaires</u> : PNUE, autres OIG, industrie/milieux d'affaires, ONG s'occupant d'environnement et de développement, milieux universitaires et autorités locales</p> <p><u>Résultats</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les bureaux régionaux du PNUE jouent un rôle accru dans la mise en œuvre de la Convention de Bâle au niveau régional • La coopération avec les OIG dans les domaines du contrôle de l'application, de la santé, de la gestion écologiquement rationnelle, des sciences, de la technologie et de l'échange d'informations a été renforcée • Des modèles et mécanismes pour des partenariats stratégiques public-privé ont été mis au point et
---	--

	<p>sont opérationnels dans les domaines clés de la gestion écologiquement rationnelle comme l'a préconisé la Déclaration de Bâle de 1999</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une participation concrète des parties prenantes appropriées est encouragée et facilitée aux niveaux national, régional et international • Les principaux secteurs de l'industrie et des milieux d'affaires sont davantage sensibilisés aux buts de la Déclaration de Bâle de 1999 aux niveaux national, régional et international <p><u>Indicateurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Des partenariats efficaces ont été établis avec les parties prenantes appropriées à l'appui des activités relatives à la gestion écologiquement rationnelle pour les flux de déchets prioritaires (déchets électroniques, batteries plomb-acide usagées, huiles usées, stocks de pesticides périmés, PCB, dioxines/furanes, démantèlement des navires et déchets biomédicaux et sanitaires par exemple) • Un administrateur principal chargé du partenariat avec l'industrie travaille au SCB • Les principaux dirigeants du monde industriel soutiennent les buts de la Déclaration de Bâle de 1999 • Des séminaires, ateliers ou colloques sur la gestion écologiquement rationnelle sont organisés avec les principaux secteurs de l'industrie et des milieux d'affaires dans toutes les régions
<p>Renforcement de la coopération avec les accords multilatéraux sur l'environnement et mise sur pied d'initiatives conjointes dans les domaines du développement des capacités, de la science, de la technologie, de la formation, de la sensibilisation et de la mobilisation de ressources afin de faciliter et d'appuyer la réalisation des buts de la Convention de Bâle</p>	<p><u>Initiatives :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Organisation de cours communs réguliers de formation sur la gestion écologiquement rationnelle des POP en tant que déchets, et sur des questions liées aux produits chimiques, sur le contrôle de l'application, sur l'échange d'informations, sur le développement des capacités et sur les options technologiques en matière de destruction • Renforcement de la pertinence et de la participation de la Convention de Bâle en ce qui concerne l'établissement des Plans nationaux d'application (PNA) dans le cadre de la Convention de Stockholm sur les POP • Etablissement de projets communs sur les options technologiques en matière de destruction, y compris l'élaboration de directives à l'intention des praticiens ainsi que d'outils destinés à faciliter l'accès aux informations pertinentes • Intégration des éléments du Programme d'action pour l'Afrique sur la gestion écologiquement rationnelle des stocks indésirables de déchets dangereux et leur prévention (première Conférence continentale, Rabat, 2001) dans la mise en œuvre des initiatives internationales concernant les pesticides (Projet relatif aux stocks de pesticides en Afrique par exemple)

	<p>Acteurs : SCB, CRCB, en coopération avec les Parties et les organes subsidiaires de la Convention de Bâle</p> <p><u>Partenaires</u> : PNUE, Secrétariat des accords multilatéraux sur l'environnement/Plans d'action, autres OIG (FAO, OMS, ONUDI, OIT, OMI, OMC, CNUCED, OCDE et OIG régionales ou sous-régionales par exemple), industrie et ONG s'occupant d'environnement et de développement</p> <p><u>Résultats</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cohérence et coordination améliorées entre la Convention de Bâle et les autres accords multilatéraux connexes sur l'environnement • Les CRCB font fonction de mécanismes régionaux de mise en œuvre pour certaines activités des accords multilatéraux pertinents sur l'environnement • Mise en commun des compétences techniques et scientifiques par la Convention de Bâle et d'autres accords multilatéraux connexes sur l'environnement en vue d'améliorer les services fournis aux Parties pour la collecte et le collationnement efficaces d'informations et de données concernant les effets sur la santé et les impacts environnementaux des déchets dangereux et autres déchets ainsi que d'éviter les doubles emplois et de créer des synergies et des complémentarités au profit des Parties <p><u>Indicateurs</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Décision de la septième COP sur l'amélioration de la coordination et de la cohérence entre la Convention de Bâle et les accords multilatéraux connexes sur l'environnement • Des directives techniques sur la gestion écologiquement rationnelle des POP en tant que déchets ont été établies par le Groupe de travail technique aux fins d'examen par la septième COP • Les principes et objectifs de la Convention de Bâle sont pris en compte dans la mise en œuvre des PNA • Intervention internationale coordonnée en vue d'éliminer les stocks de pesticides périmés/indésirables et d'en prévenir l'accumulation • Des activités communes sont menées avec un certain nombre de Conventions et de Plans d'action régionaux à l'appui des buts de la Convention de Bâle
<p>ACTIVITES 2005-2010</p> <p>Mise à profit des possibilités communes qui</p>	<p><u>Initiatives</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement de la coopération avec les organismes des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales dans les domaines déterminants pour la mise en œuvre de la Convention

s'offrent avec les principales parties prenantes	<p>de Bâle</p> <ul style="list-style-type: none"> • Activités communes avec les grandes organisations intergouvernementales à l'appui des buts de la Déclaration de Bâle et de la mise en oeuvre de la Convention de Bâle • Coopération efficace avec les Conventions et les Plans d'action pour les mers régionales dans les domaines de la formation, de la sensibilisation du public, du développement des capacités, de l'échange d'informations et de la mobilisation de ressources • Les principaux secteurs de l'industrie et des milieux d'affaires promeuvent et appliquent dans leurs domaines respectifs les principes de la gestion écologiquement rationnelle, notamment en ce qui concerne la réduction au minimum de la production et de la dangerosité des déchets • Participation des principaux secteurs de l'industrie et des milieux d'affaires au soutien apporté aux activités concernant la gestion écologiquement rationnelle aux niveaux national, régional et international • Octroi d'une formation et d'un appui à de petites et moyennes entreprises (PME) aux fins de la gestion écologiquement rationnelle • Contribution active d'ONG dans les domaines de la science et de la technologie et dans celui de la gestion écologiquement rationnelle des déchets dangereux à l'appui du but de la Convention de Bâle • Mise en place d'un réseau opérationnel des principales parties prenantes à l'appui des buts de la Déclaration de Bâle pour une gestion écologiquement rationnelle aux niveaux régional et national • Mise au point de stratégies financières multipartites et de méthodes novatrices de collecte de fonds aux fins des activités relatives à la gestion écologiquement rationnelle <p><u>Acteurs</u> : SCB, CRCB en coopération avec les parties et la présidence de la COP</p> <p><u>Partenaires</u> : PNUE, Secrétariat des accords multilatéraux sur l'environnement et des Plans d'action, autres OIG, industrie/milieux d'affaires, ONG s'occupant d'environnement et de développement, milieux universitaires et collectivités locales</p> <p>Résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Consolidation et expansion des efforts de coopération interorganisations dans tous les domaines pertinents ou liés à la gestion écologiquement rationnelle tels que les suivants : réduction au minimum des déchets; transport; contrôle de l'application; formation; mobilisation de ressources; développement des capacités; échange d'informations; prévention de la pollution; et plans d'urgence/d'intervention • Des programmes d'action nationaux et régionaux sont mis en oeuvre conjointement par les parties
--	---

	<p>prenantes appropriées dans le cadre d'un partenariat stratégique, notamment au profit des PME</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'industrie et les milieux d'affaires appuient les activités relatives à la gestion écologiquement rationnelle des principaux déchets dangereux et autres déchets, et notamment la réduction au minimum de leur production, y compris les évaluations scientifiques et technologiques et les activités conjointes relatives à la surveillance des effets de certains flux de déchets dangereux sur la santé humaine <p><u>Indicateurs</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les principaux secteurs de l'industrie et des milieux d'affaires promeuvent et appliquent dans leurs domaines respectifs les principes de la gestion écologiquement rationnelle, y compris la réduction au minimum des déchets • 20 projets pilotes destinés à promouvoir, encourager et appuyer des activités portant sur la gestion écologiquement rationnelle dans les PME sont exécutés dans toutes les régions • Des initiatives pluripartites public-privé ont été lancées dans la majorité des Parties en vue de favoriser une gestion écologiquement rationnelle
<p>Mise en oeuvre d'activités conjointes de développement des capacités et de mobilisation de ressources</p>	<p><u>Initiatives</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organisation de cours de formation conjoints réguliers portant sur la gestion écologiquement rationnelle des POP en tant que déchets et sur d'autres questions relatives aux produits chimiques, sur le contrôle de l'application, sur l'échange d'informations et sur les techniques de destruction et les technologies de substitution • Lancement de projets pilotes dans le cadre de la stratégie de gestion intégrée fondée sur le cycle de vie pour les rejets de pesticides et les autres stocks de déchets dangereux (PCB et huiles usées par exemple), y compris des éléments concernant la prévention • Elaboration et exécution de projets communs sur les techniques de destruction et les technologies de substitution pour les déchets dangereux • Elaboration de directives à l'intention des praticiens sur les techniques de destruction et les technologies de substitution pour les déchets dangereux • Efforts conjoints de collecte de fonds à l'appui des buts de la Convention de Bâle et des accords environnementaux multilatéraux qui concernent les produits chimiques • Elaboration d'un programme sur les techniques de destruction et les technologies de substitution (non-incinération et non-mise en décharge par exemple) pour les déchets dangereux • Mise au point de systèmes d'information en vue de faciliter l'accès aux informations et la collecte de celles-ci en ce qui concerne les effets sur la santé et les impacts environnementaux des déchets

	<p>dangereux et autres déchets, sur les techniques de destruction et sur les technologies de substitution pour les déchets dangereux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Examen de questions environnementales et commerciales en vue de la mise en œuvre d'activités complémentaires • Examen des possibilités de coopération avec les conventions et les plans d'action pour les mers régionales <p><u>Acteurs</u> : SCB, CRCB, en coopération avec les Parties</p> <p><u>Partenaires</u> : organes subsidiaires de la Convention de Bâle, PNUE, accords multilatéraux sur l'environnement, autres OIG (en particulier l'IOMC) et organisations régionales et sous-régionales, industrie et ONG s'occupant d'environnement et de développement</p> <p><u>Résultats</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une base de données sur les techniques de destruction rationnelles et les technologies de substitution est en place et utilisée • Les agents chargés du contrôle de l'application ont été formés aux questions touchant la Convention de Bâle et les accords multilatéraux connexes sur l'environnement • La gestion et l'élimination des stocks de déchets dangereux (rejets de pesticides, PCB et huiles usées) en Afrique, en Asie et dans le Pacifique, en Europe orientale et centrale ainsi qu'en Amérique latine et dans les Caraïbes sont assurées d'une manière écologiquement rationnelle, et un soutien financier a été obtenu pour évaluer la situation, établir des plans d'élimination et appuyer des projets multipartites relatifs à leur élimination, y compris le recours à des technologies de substitution (non-incinération par exemple) et la prévention de leur accumulation <p><u>Indicateurs</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des directives sur la gestion écologiquement rationnelle des POP sont utilisées par les Parties et d'autres (accords multilatéraux connexes sur l'environnement par exemple), et les CRCB procèdent à une évaluation de leur utilisation pour leurs membres respectifs • Les politiques nationales intègrent les activités relatives aux déchets et aux produits chimiques à l'appui de la mise en œuvre de la Convention de Bâle et des accords multilatéraux connexes sur l'environnement • Les CRCB sont chargés de mettre en œuvre des programmes régionaux relatifs aux techniques de destruction et aux technologies de substitution pour les déchets dangereux en coopération avec
--	---

	<p>d'autres accords multilatéraux connexes sur l'environnement et le PNUE/DTIE et avec leur appui</p> <ul style="list-style-type: none">• Les stocks de pesticides indésirables, de PCB et d'huiles usées sont en cours d'élimination, et des mesures sont en place dans toutes les régions pour en prévenir l'accumulation• Des projets pilotes sont exécutés avec des organisations régionales et sous-régionales en vue d'évaluer les possibilités de faciliter l'application de la Convention de Bâle et des accords multilatéraux connexes sur l'environnement par les pays en développement
--	--

SIXIEME GROUPEDOMAINE i) : MISE EN PLACE DE MECANISMES VISANT A ASSURER LE RESPECT, LA SURVEILLANCE
ET L'APPLICATION EFFECTIVE DE LA CONVENTION ET DE SES AMENDEMENTS

<p>ACTIVITE 2003-2004</p> <p>Etablissement d'un mécanisme efficace pour aider les Parties en facilitant les actions qu'elles mènent pour mettre en oeuvre efficacement la Convention de Bâle et en favorisant le respect par elles des dispositions de la Convention</p>	<p><u>Initiative</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de systèmes d'échange d'informations entre les Parties et entre ces dernières et d'autres organisations ou institutions compétentes <p><u>Acteurs</u> : Parties, SCB, CRCB</p> <p><u>Partenaires</u> : Organes subsidiaires de la Convention de Bâle, PNUE, autres accords multilatéraux sur l'environnement</p> <p><u>Résultats</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Meilleure connaissance des besoins des Parties en vue d'assurer le respect des dispositions de la Convention de Bâle • Capacité améliorée en ce qui concerne la surveillance au niveau national de la mise en œuvre de la Convention de Bâle <p><u>Indicateurs</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La majorité des Parties ont mis en place une stratégie et un plan d'action nationaux ainsi qu'un système de surveillance
<p>ACTIVITE 2005-2010</p> <p>Achèvement des travaux sur les mécanismes destinés à faciliter et à surveiller le respect et la mise en œuvre de la Convention, y compris les procédures de règlement des différends et les directives visant à aider les Etats à prévenir, à déceler et à résoudre les cas de trafic illicite</p>	<p><u>Initiatives</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • [Elaboration de procédures de règlement des différends et de directives destinées à aider les Etats à prévenir, à déceler et à résoudre les cas de trafic illicite] • [Mise en place de mécanismes conjoints d'intervention dans les cas de mouvements transfrontières illicites] <p><u>Acteurs</u> : Parties, SCB, CRCB</p>

	<p><u>Partenaires</u> : Organes subsidiaires de la Convention de Bâle, PNUE, autres accords multilatéraux sur l'environnement</p> <p><u>Résultats</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Capacité améliorée en ce qui concerne la surveillance au niveau national de la mise en œuvre de la Convention de Bâle • Le trafic illicite de déchets dangereux et d'autres déchets est surveillé et contrôlé conjointement • Des programmes coordonnés sont en place pour surveiller le respect et la mise en œuvre de la Convention <p><u>Indicateurs</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Toutes les Parties ont mis en place une stratégie et un plan d'action nationaux ainsi qu'un système de surveillance • Les liens institutionnels entre les autorités compétentes sont renforcés
--	---

¹ Les activités correspondent à celles qui sont décrites dans la section V du texte stratégique.

² La coopération avec le PNUE est multiforme. Le secrétariat coopère en particulier avec la Division Technologie, Industrie et Environnement, la Division des Conventions sur l'environnement, la Division de la mise en oeuvre des politiques d'environnement et la Division de l'alerte rapide et de l'évaluation. Lorsque des activités ou des programmes sont prévus au niveau régional, le secrétariat coopère avec les bureaux régionaux du PNUE.

AppendiceAbréviations

ANASE	-	Association des nations de l'Asie du Sud-Est
CARICOM	-	Communauté des Caraïbes
CITES	-	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
CMAE	-	Conférence ministérielle africaine sur l'environnement
CNPMP	-	Centre national pour une production moins polluante
CNUCED		Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
COP	-	Conférence des Parties
CRCB	-	Centre régional de la Convention de Bâle
DTIE	-	Division Technologie, Industrie et Environnement du PNUE
FAO	-	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
IOMC	-	Programme interorganisations sur la gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques
OCDE	-	Organisation de coopération et de développement économiques
OIG	-	Organisation intergouvernementale
OIT	-	Organisation internationale du Travail
OMC	-	Organisation mondiale du commerce
OMD	-	Organisation mondiale des douanes
OMI	-	Organisation maritime internationale
ONG	-	Organisation non gouvernementale
ONUDI	-	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
PCB	-	Biphényles polychlorés
PME	-	Petites et moyennes entreprises
PNA	-	Plan national d'application
PNUE	-	Programme des Nations Unies pour l'environnement
POP	-	Polluant organique persistant
SADC	-	Communauté de développement de l'Afrique australe
SPREP	-	Programme régional pour l'environnement du Pacifique Sud
